FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	238
Moto-Club	MOTO CLUB CAUSSADAIS
N° d'affiliation	C1563
Date	DIMANCHE 22 JUILLET 2018
Lieu	"les Teulets" 82300 CAUSSADE
Organisateur technique	André DAJEAN
E-mail	mcc@motoclub-caussadais.fr
Téléphone	06.30.10.09.73

COURSE SUR PRAIRIE

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Joseph NAVARRO	Licence : 018144
Président du Jury ou Arbitre*	Jean Paul BLANC	Licence : 039460
Membre du Jury		Licence :
Membre du Jury		Licence :
Commissaire technique responsable	Patrick LASSAGNE / Alain RIZON	Licence : 049483 / 020979
Responsable du chronométrage	Régine MARTINS / Valérie BOUCHARECHAS	Licence : 125360/317458

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Ligue Benjamins 85cc	9 ans	12 ans	85cc	NJ2-NJ3 / 45 € (dt 5 € Tr.)
Ligue 85cc	12 ans	15 ans	85cc	NJ2-NJ3-NCO-LUE-INJ / 45 € (dt 5€ Tr.)
ligue 125cc	13 ans		125cc	NCO-LUE-LUE-INJ / 45€ (dt 5€ Tr.)
PRE 75 / PRE 79	15 ans		à partir de 125cc	NCO-MAT-LJ / 45€ (dt 7€ Tr.)
PRE 83 / PRE 89	15 ans		à partir de 125cc	NCO-MAT-LJ / 45€ (dt 7€ Tr.)
coupe du club	15 ans		à partir de 125cc	NCO-LJ / 45€ (dt 7€ Tr.)

Engagement :

Site Internet — https://ffm.engagesports.com

Contact — MC CAUSSADAIS BP82 82302 CAUSSADE CEDEX

Téléphone — 06.30.10.09.73 E-mail — mcc@motoclub-caussadais.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 5€ / 7€

Caution : 200€

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ **NON** ☒ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Docteur Denis PORTE**

Nombre de secouristes **6**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Hôpital le plus proche ..... **25 kms (MONTAUBAN)**

Temps de trajet (en min) ..... **20 min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Les Teulets - La Bénèche**

Adresse ..... **2172 rte de la Bénèche 82300 CAUSSADE**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	36
En manche :	30

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1350m**

Largeur minimum de la piste **5m**

Largeur de la grille **22m**

Longueur de la ligne droite de départ 60m

Nombre d'OCP* **8**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 16/04/2018	Date : Le 16/05/2018	Date : 25/05/2018
		Numéro : 18/0538

Moto Club Caussadais
BP 82
82302 Caussade Cedex
www.motoclubcaussadais.fr
MCC MOTO-CLUB CAUSSADAIS

LIGUE MOTOCYCLISTE D'OCCITANIE B. BALMA

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

REÇU le 25 AVR. 2018

MCC
MOTO-CLUB CAUSSADAIS

PRAIRIE MOTOS VINTAGES DU 22/07/2018
HORAIRES PREVISIONNELS

- Contrôle des licences et vérifications techniques :
Le samedi 22/07/2017 de 16h00 à 18h00
Le dimanche 23/07/2017 de 7H00 à 8h30

09h00 : essais PRÉ 75- PRÉ 79 (5mn libres + 10 de chrono)
09h20 : essais 85cc ligue (10 min + 10 chronos)
09h45 : essais coupe du club ***BOUZI*** (5mn libres + 10 de chrono)
10h05 : essais PRÉ 83- PRÉ 89 (5mn libres + 10 de chrono)
10h25 : essais 125cc ligue (10mn libres + 10 de chrono)

ENTRACTE

11h00: 1° manche PRÉ 75- PRÉ 79 (10mn + 1 tour)
11h20 : 1° manche coupe du club ***BOUZI*** (10mn + 1 tour)
11h40 : 1° manche PRÉ 83-89 (10mn + 1 tour)
12h00: 1° manche 85cc ligue (8mn + 1 tour)
12h15 : 1° manche 125ccligue (8mn + 1 tour)

PAUSE

14h00 : 2° manche PRÉ 75 - PRÉ 79 (10mn + 1 tour)
14h20 : 2° manche coupe du club ***BOUZI*** (10mn + 1 tour)
14h40 : 2° manche PRÉ 83-89 (10mn + 1 tour)
15h00 : 2° manche 85cc ligue (8mn + 1 tour)
15h15 : 2° manche 125cc ligue (8mn + 1 tour)

ENTRACTE

15h55 : 3° manche PRÉ 75 - PRÉ 79 (10mn + 1 tour)
16h15 : 3° manche coupe du club ***BOUZI*** (10mn + 1 tour)
16h35 : 3° manche PRÉ 83-89 (10mn + 1 tour)
16h55 : 3° manche 85cc ligue (8mn + 1 tour)
17h10 : 3° manche 125cc ligue (8mn + 1 tour)

18h00 remise des prix

Classements séparés pour les PRE75 & PRE79 et pour les PRE83 et PRE89

Le club se réserve le droit de en cas d'imprévus de prolonger la journée jusqu'à 19h00

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

COORDONNEES GPS :
44.137593
1.546453

TRAIT ROUGE CONTINU: BARRIERE + RUBALISE

TRAIT ROUGE POINTILLE : RUBALISE

TRAIT JAUNE : VOIE EVACUATION

POINT BLEU : COMMISSAIRE DE PISTE

POINT ROSE : EXTINCTEUR

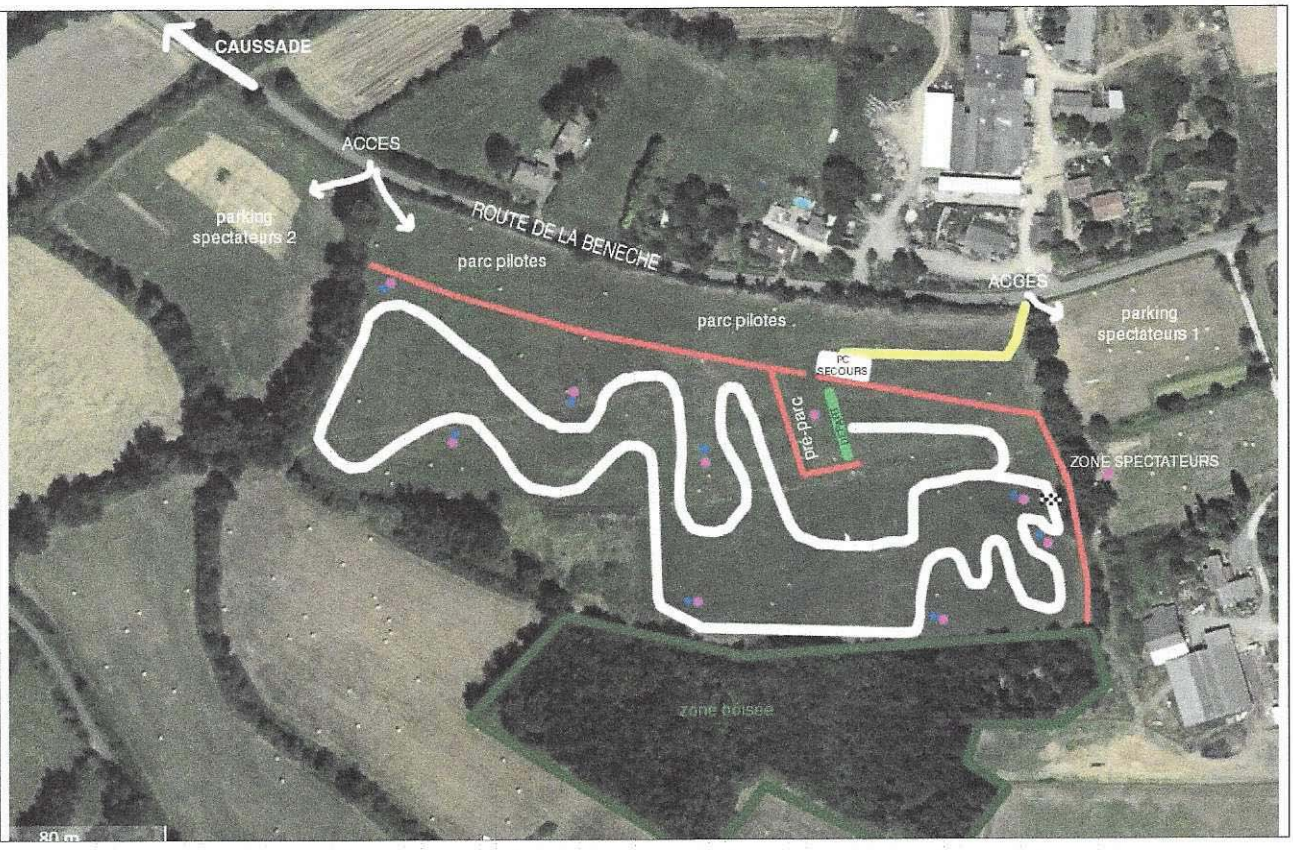

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB CAUSSADAIS
BP 82
82302 CAUSSADE CEDEX

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT004900R-RCO619** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Prairie motos Vintage 2018**» se déroulant **du 21/07/2018 à 16h00 au 22/07/2018 à 20h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 7.500.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.000.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus autres que ceux relevant de la responsabilité automobile, avec une limitation à 250 000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 10.000 € au titre de la garantie Défense Recours.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 26/03/2018

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 / 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

28/3/18

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA